REPUBLIQUE FRANCAISE

Département HERAULT

Délibération 2023/22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET Séance du 7 avril 2023

Date de la convocation : 03/04/2023 Date d'affichage : 03/04/2023

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants par procuration: 0

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

POUR: 14 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Objet de la délibération : GEOPARC

L'an deux mil vingt-trois et le sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président: I.SILHOL

<u>Présents</u>: Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Sébastien

SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration: / Absents excusés: Estelle BONNIOL,

Quorum: 14/15

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Le « Géoparc Terres d'Hérault » est une démarche partenariale visant à faire de son territoire un « Géoparc mondial UNESCO ». Cette candidature implique la valorisation et la préservation de notre patrimoine géologique exceptionnel. La qualité des affleurements, des paysages, du patrimoine et la valeur historique de ce territoire sont autant d'atouts au service d'un rayonnement international.

Le Géoparc a pour missions d'explorer, développer et célébrer les liens entre cet héritage géologique et le patrimoine naturel, culturel et immatériel.

Après une phase de préfiguration du projet menée par l'association Demain la Terre!, le Département de l'Hérault assure, depuis janvier 2022, le portage et l'animation de cette dynamique.

Dans ce cadre, une gouvernance impliquant les acteurs locaux dans la prise de décision pour le développement de la démarche est mise en place. Un Comité stratégique permet de valider les différents axes stratégiques relatifs au projet.

L'ordre du jour de la première session, en date du 19 mai 2022, a porté sur le portage départemental du projet, le périmètre du Géoparc ainsi que son nom.

Les communes situées sur le périmètre de la démarche sont représentées par leur EPCI d'appartenance au sein de ce Comité stratégique. Ils ont délibéré sur ces différents points et désigné un représentant pour sièger au sein de l'instance.

Sous-Préfecture de LODEVE
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
034-213401979-20230407-DE_2023_022-DE

Les communes du périmètre sont également invitées à délibérer pour confirmer leur engagement dans cette démarche territoriale.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DE CONFIRMER l'engagement de la commune de PERET dans la démarche du Géoparc Terres d'Hérault

> Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture Et publication ou notification le